



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 5 novembre 2018 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Jessika Lacombe, mairesse.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Mesdames les conceillères :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Madame Jessika Lacombe, mairesse, mesdames Solanges Thibault, Patricia Dubois, conceillères, et messieurs Rock Côté, André Mercier, Carl Croteau, Claude Blais conseillers, déposent leur déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

Après une minute de silence, la séance commença à 20 heures.

NO-18-158

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 5 novembre 2018 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes

3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion «Projet de règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle»
5. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle
6. Avis de motion «Projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis
7. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis
8. Avis de motion «Projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances
9. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances
10. Avis de motion du projet de règlement fixant le taux de taxes foncières, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
11. Plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées, suite au passage d'une tornade à St-Julien, le 29 août 2018
12. Résolution d'appui aux contribuables sinistrés à la suite de la tornade du 29 août 2018
13. Nomination d'un maire suppléant
14. Commandite Club des motoneigistes du Lac William
15. Avis de motion Projet de règlement sur le traitement des élus
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de question (s)
19. Levée de la séance

ADOPTE

NO-18-159

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, celle de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, celle de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-160

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET
DE L'ÉTAT DES REVENUS
ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'octobre 2018, totalisant 89 158.77\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 40 à 43, totalisant 7 155.84\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 275.01\$
Police	17 226.00\$
Voirie	23 095.39\$
Déneigement	25 183.66\$
Eau potable	978.10\$
Ordures, recyclage	3 780.80\$
Eaux usées	6 207.91\$
Remises gouvernementales	2 487.08\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés pour le mois d'octobre 2018 ainsi que l'état comparatif pour les revenus et dépenses.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-161

**AVIS DE MOTION
«PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 378 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE»**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, CARL CROTEAU a demandé un règlement sur la gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 378 sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents ainsi qu'à la disposition du public.

NO-18-162

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 378 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

Le projet de règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle est déposé par CARL CROTEAU et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

Une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 4 octobre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

L'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

La Municipalité souhaite, comme lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.* de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 635 *C.M.*;

En conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Le présent projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent projet de règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100\$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

De plus, afin de préciser la portée du présent projet de règlement sur la gestion contractuelle des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du projet de règlement numéro 378 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-18-163

**AVIS DE MOTION
«PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-RM-SQ-8
ENCADRANT L'USAGE DU
CANNABIS»**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, ROCK CÔTÉ a demandé un règlement encadrant l'usage du cannabis.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 378 sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents ainsi qu'à la disposition du public.

NO-18-164

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-RM-SQ-8
ENCADRANT L'USAGE DU
CANNABIS**

Le projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis est déposé par ROCK CÔTÉ et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

La possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

La consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

La municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

La *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent projet de règlement a pour objet d'encadrer l'usage du cannabis sur son territoire.

De plus, afin de préciser la portée du présent projet de règlement encadrant l'usage du cannabis des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-8 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-18-165

**AVIS DE MOTION « PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-RM-SQ-5-6 CONCERNANT
LES NUISANCES**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, PATRICIA DUBOIS a demandé un règlement concernant les nuisances.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents ainsi qu'à la disposition du public.

NO-18-166

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2018-RM-SQ-5-6
CONCERNANT LES NUISANCES**

Le projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances est déposé par PATRICIA DUBOIS et est présenté en séance tenante comme suit un résumé du projet :

Le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

Le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur son territoire;

Le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire

du 5 novembre 2018;

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent projet de règlement concerne les nuisances sur son territoire;

De plus, afin de préciser la portée du présent projet de règlement concernant les nuisances des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du projet de règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-18-167

**AVIS DE MOTION (PROJET
DE RÈGLEMENT FIXANT LE
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
DE SERVICES ET DU TAUX
D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, SOLANGES THIBAUT a demandé un règlement fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages pour l'année 2019.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement.

NO-18-168

**PLAN SPÉCIAL POUR LA RÉCUPÉRATION
DES BOIS ENDOMMAGÉS ET POUR LA
REMISE EN PRODUCTION DES
SUPERFICIES TOUCHÉES
SUITE AU PASSAGE D'UNE
TORNADO À SAINT-JULIEN
LE 29 AOÛT 2018**

ATTENDU QUE le passage d'une tornade dans la municipalité de Saint-Julien a occasionné de lourds dommages à des propriétés forestières qui sont situées à cet endroit;

ATTENDU QUE l'évaluation aérienne des dégâts démontre que 265 hectares de forêt ont été dévastés;

ATTENDU QUE les opérations de récupération des bois seront difficiles et coûteuses puisque les arbres sont en majorité cassés, renversés et enchevêtrés;

ATTENDU QUE l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ne dispose pas des budgets nécessaires pour le financement des travaux de récupération et de remise en production des peuplements forestiers endommagés;

ATTENDU QUE des superficies affectées par la tornade devront faire l'objet de travaux de remise en production par le reboisement pour qu'elles redeviennent rapidement productives;

ATTENDU QUE plus de 32 000 mètres cubes de bois (soit 900 voyages de bois) sont en perdition et risquent de ne plus être récupérables, à court terme, pour les usines de transformation de la région, ce qui représente plus de 1,8 M\$ en valeur de bois au chemin du producteur et à environ 19,2 M\$ en retombées économiques régionales;

ATTENDU QUE le caractère exceptionnel de cette situation mérite une action tout aussi exceptionnelle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par SOLANGES THIBAULT

Appuyé par ROCK CÔTÉ

Et résolu unanimement de demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la mise en place, suite au passage d'une tornade à Saint-Julien le 29 août dernier, d'un plan spécial pour la récupération des bois endommagés et pour la remise en production des superficies touchées.

Il est également unanimement résolu de demander un budget additionnel de 220 000 \$ au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, respectivement, pour 2019, 2020 et 2021.

Que la présente résolution soit transmise à :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, section régionale;
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;
- Aménagement forestier coopératif de Wolfe;
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;

ADOPTE

NO- 18-169

**RÉSOLUTION D'APPUI AUX
CONTRIBUABLES SINISTRÉS
À LA SUITE DE LA TORNADE DU
29 AOÛT 2018**

Attendu le passage d'une tornade le 29 août 2018 dernier sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Julien;

Attendu que plusieurs contribuables ont subi d'importants dommages à leur propriété;

Attendu que le conseil municipal de St-Adrien-d'Irlande désire appuyer les contribuables dans leur démarches afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreuses pertes;

Il est proposé par SOLANGES THIBAULT

Appuyé par ANDRÉ MERCIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Adrien-d'Irlande appuie les contribuables sinistrés de Saint-Julien dans leurs démarches auprès des différentes instances afin d'obtenir une aide financière pour leurs nombreux dommages.

ADOPTE

NO- 18-170

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : SOLANGES THIBAULT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de CARL CROTEAU, comme maire suppléant, pour les mois de décembre 2018, janvier 2019, février 2019

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

CARL CROTEAU pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de décembre 2018, janvier et février 2019.

ADOPTE

NO-18-171

**COMMANDITE CLUB DES
MOTONEIGES DU LAC WILLIAM**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYE PAR : PATRICIA DUBOIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 100,00\$ au nom du Club des motoneigistes du Lac William sur la carte de sentier 2018-2019.

ADOPTE

NO-18-172

**AVIS DE MOTION PROJET DE
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT
DES ÉLUS**

Prenez avis qu'à une prochaine séance de ce conseil CARL CROTEAU a demandé un règlement sur le traitement des élus.

Une demande de dispense de lecture est également faite pour ce règlement.

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 21 jours avant la séance de l'adoption du règlement.

NO-18-173

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue dans le mois d'octobre étant pertinente pour eux.

NO-18-174

VARIA

Résumé sur l'activité du sentier de l'Halloween
Fête de Noël, Brunch, Marché de Noël

NO-18-175

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-18-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 52.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.